

REGLEMENT INTERIEUR
GITE DE RANDONNEE de MONS
Mise à jour du 24 novembre
2022

Traversé par le sentier de Grande Randonnée, l'Euro vélo 8, et le Cyclo sportif, le Pays de Fayence est un territoire propice aux activités de pleine nature et riche en événements culturels.

Le gîte de de Mons a ouvert ces portes le 10 juillet 2020. Il est géré par l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence pour le compte de la Communauté des communes du Pays de Fayence conformément à la délibération n°2020-03-02/9.

Les tarifs sont fixés par délibération du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence.

Il est situé rue 5, rue Pierre PORRE, 83440 Mons. Il ouvert toute l'année.

1. Capacité d'accueil

Le gîte de randonnée de Mons est d'une capacité totale de 12 personnes.

Il est composé comme suit :

REZ-DE-CHAUSSEE : Garage à vélo, capacité de 4 vélos, petit outillage, 12 casiers, étendoir

ETAGE 1 : cuisine, salle à manger commune et chambre La Siagnole de 2 couchages (lits simples), WC indépendant.

ETAGE 2 : chambre Bliauge de 4 couchages (3 lits simples, 1 lit en mezzanine), chambre Les Blaquières de 4 couchages (2 lits jumeaux superposés), salle d'eau (douche vénitienne, lave et sèche-linge, WC).

ETAGE 3 : chambre Le Lachens de 2 couchages (lits simples).

Surcapacité : uniquement en cas de mauvais temps, il est autorisé exceptionnellement de rajouter 2 personnes en karrimat dans la salle à manger au même tarif.

2. Durée du séjour

En période estivale (du 1er juin au 30 septembre), il est autorisé 3 nuits consécutives maximum.

Le reste de l'année, il est autorisé 5 nuits consécutives maximum.

Réveillons, Fêtes et Grands événements : réservation du Gîte complet pour de 3 nuits minimum.

3. Réservation

Uniquement par téléphone au 04 94 76 01 02 ou en vis-à-vis dans l'un des Bureaux d'Information Touristique suivant, en fonction de leur horaire d'ouverture :

- Bureau d'Information Touristique de Mons, la Maison du Tourisme, Place Saint-Sébastien.
- Maison du Lac, D37 à Tanneron.
- Bureau d'Information Touristique de Fayence, Place Léon Roux.
- Bureau d'Information Touristique de Bagnols en Forêt, Grande Rue.
- Bureau d'Information Touristique de Callian, au rez de chaussée du Château Goerg.
- Bureau d'Information Touristique de Montauroux, Place du Clos.
- Bureau d'Information Touristique de Tanneron, Place de Hôtel de Ville.
- Bureau d'Information Touristique de Tourrettes, 2 Place de l'Hôtel de ville.

4. Tarifs et règlement

Les chambres sont louées selon les tarifs suivants.

Jusqu'au 31 décembre 2022

- 1 nuitée 1 lit (en chambre double) : 15 €
- 1 nuitée chambre double : 30 € (pour une ou deux personnes)
- 1 nuitée chambre quadruple : 55 € (pour une, deux, trois ou quatre personnes)
- Gîte complet (12 lits) : 140 €

A partir du 1^{er} janvier 2023

- 1 nuitée 1 lit (en chambre double) : 16 €
- 1 nuitée chambre double : 32 € (pour une ou deux personnes)
- 1 nuitée chambre quadruple : 60 € (pour une, deux, trois ou quatre personnes)
- Gîte complet (12 lits) : 170 €

A ces tarifs s'ajoutent la taxe de séjour au tarif en vigueur (selon délibération de la Communauté de Communes du Pays de Fayence). A ce jour :

- Gratuite pour les moins de 18 ans
- 0,88 € par personne et par nuit

La totalité des nuitées est à régler à l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence.

Le règlement peut se faire :

- Par Carte bancaire à la Maison du Lac et Bureau d'Information Touristique de Fayence,
- Par chèque à l'ordre de la « Régie avances et recettes OTI Pays de Fayence »
- En espèces, merci de prévoir l'appoint
- En chèque vacances – Aucun rendu de monnaie ne sera effectué, en cas de règlement par chèque vacances supérieur au montant total de la facture.
- En Happy Kado de la CCPF - Aucun rendu de monnaie ne sera effectué, en cas de règlement par Happy Kado supérieur au montant total de la facture.

Pour les groupes, merci de privilégier un seul règlement global.

Le paiement des nuitées devra se faire AVANT la nuitée au sein d'un des Bureaux d'Information Touristique suivant :

- Bureau d'Information Touristique de Mons, la Maison du Tourisme, Place Saint-Sébastien
- Maison du Lac, D37 à Tanneron
- Bureau d'Information Touristique de Fayence, Place Léon Roux
- Bureau d'Information Touristique de Bagnols en Forêt, Grande Rue
- Bureau d'Information Touristique de Callian, au rez de chaussée du Château Goerg
- Bureau d'Information Touristique de Montauroux, Place du Clos
- Bureau d'Information Touristique de Tanneron, Place de l'Hôtel de Ville
- Bureau d'Information Touristique de Tourrettes, 2 Place de l'Hôtel de ville

Nous vous invitons à vérifier les périodes, jours et horaires d'ouverture avant de vous rendre sur place.

Si le paiement des nuitées n'est pas intervenu à l'arrivée des occupants, il est possible de régler dans l'un des Bureaux d'Information Touristique ou de compléter une enveloppe formulaire (Nom, prénom, adresse, date de séjour, montant versé) avec le paiement et de la déposer dans la boîte aux lettres du Bureau d'Information Touristique de Mons, Place Saint-Sébastien.

Le locataire ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de son séjour.

5. Clés

Le gîte vous est ouvert qu'après réservation et contact téléphonique, aucune clé ne vous sera remise.

Des casiers codés, situés dans le local à vélos, sont à disposition.

Les chambres peuvent être verrouillées de l'intérieur grâce à un verrou.

6. En arrivant

● Avec réservation :

Possibilité d'arrivée à partir de 15 heures (ou selon l'heure convenue lors de la réservation).

● Sans réservation :

Si l'entrée du gîte est fermée il est éventuellement possible de récupérer une clé dans un des lieux suivants :

- Bureau d'Information Touristique de Mons (juillet et août)
- Mairie
- Auberge Provençale
- Restaurant « le Petit Bonheur »

Une pièce d'identité sera demandée le temps d'aller ouvrir le gîte et de rapporter la clef

- Vous trouverez le Règlement Intérieur du Gîte de Randonnée et les modes d'emploi des appareils sur la cheminée. Merci de les lire.

7. Pendant votre séjour

● Savoir vivre

Le locataire devra préserver le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il est demandé de respecter le sommeil des autres locataires et de ne plus faire de bruit après 22h00.

Pour les réveils matinaux, respecter le silence jusqu'à 8 heures

La musique ne doit pas s'entendre à l'extérieur de la pièce où elle est diffusée.

L'ensemble du bâtiment est non-fumeur y compris le balcon. Il est interdit de manger et de boire dans les chambres. La vapotage st aussi interdit dans tout le bâtiment et sur le balcon.

Ne laissez aucun objet de valeur dans les chambres. L'office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet dans les chambres.

● Couchage

Le gîte de randonnée de Mons est un lieu d'étape de randonneurs, promeneurs. Ce n'est en aucun cas un hôtel. Par conséquent, les chambres sont des « dortoirs ». Il est possible de partager la chambre avec une personne inconnue. Si le locataire ne souhaite pas partager la chambre, il devra s'acquitter de la totalité de la location de la chambre aux tarifs indiqués au chapitre n°4.

Le lit est fait à votre arrivée. La literie se compose d'un drap-housse, d'une couette avec housse de couette, d'un oreiller avec taie d'oreiller. Il est demandé de venir avec son duvet et/ou son sac à viande. Seules les taies d'oreiller sont lavées après chaque location.

Utilisez uniquement le lit et la chambre que vous avez réservés

• Groupes

Si vous souhaitez réserver la Gîte de Mons pour votre de groupe ou association merci de contacter Mesdames Stéphanie Laborde ou Catherine Gamblin aux mails suivants :

stephanie.laborde@paysdefayence.com

catherine.gamblin@paysdefayence.com

Les encadrant Diplômée d'Etat ou de la FFCAM bénéficie d'une gratuité pour nuitées 10 payantes

Nous vous rappelons, que si vous ne louez pas le gîte en complet durant votre séjour vous êtes susceptibles de le partager avec d'autres.

● Etat des lieux du gîte

EXTERIEUR

- Vitrine
- Défibrillateur

REZ DE CHAUSSEE

Hall d'entrée :

- Point Relais Information
- documentation
- Affichage

Local technique : range vélos et poussettes

- Rack vélo pour pouvoir ranger les vélos
- Petits outils pour réparation vélo (plaque murale, avec outils attachés)
- Pompe à vélo
- 12 casiers pour sacs à dos de randonnée, avec clé
- Balais, pelle + balayette
- Seau et balais-serpillère
- Etendoir

ETAGE 1 :

Chambre La Siagnole :

- 2 lits individuels
- 1 repose bagage
- Porte-manteau derrière la porte
- Un placard intégré avec 2 portes coulissantes (miroirs) sur rails, comprenant une partie étagères et une partie penderie.

La cuisine – salle à manger :

Elle est en utilisation libre. Elle est sous la responsabilité des clients. Elle comprend :

- Un petit frigidaire permanent
- Un grand frigidaire à n'utiliser que si le petit est insuffisant
- Une plaque de cuisson 4 feux
- 3 tables de 4 personnes
- 14 chaises
- 1 table d'extérieure de deux personnes
- 2 chaises d'extérieur pliantes
- 1 bouilloire électrique
- 1 cafetière électrique
- 4 grandes casseroles
- 4 petites casseroles

- 4 grandes poêles
- 4 petites poêles
- 14 assiettes plates
- 14 assiettes à soupe
- 14 assiettes à dessert
- 14 mugs
- 14 bols :
- 1 planche à découper
- 2 dessous de plat
- 14 verres à eau
- 14 verres à vin
- 28 fourchettes
- 28 couteaux
- 28 petites cuillères
- 28 cuillères à soupe
- 1 tire-bouchon
- 1 louche
- 1 grande cuillère
- 1 grande fourchette de service
- 1 grand plat à four
- 1 moyen plat a four
- 2 saladiers
- 1 grand couteau de cuisine
- 1 fouet
- 1 pichet
- 2 salières
- 2 poivrières
- 2 sucrières
- des magazines
- des jeux de société

Pour toute casse merci de la remplacer ou de laisser dans l'urne un mot explicatif avec la somme correspondant au prix du neuf du matériel endommagé.

Des produits d'entretien et des condiments pour la cuisine (sel, poivre, sucre, huile, vinaigre et herbes de Provence) sont à votre disposition. Merci de les renouveler quand vous les terminez.

L'épicerie, la boulangerie et les restaurants de Mons ne sont pas ouverts tous les jours ; vous renseigner. Théoriquement, vous trouverez au minimum 1 kg de riz dans les réserves du gîte ; si vous les utilisez, merci de les renouveler.

Les modes d'emploi des appareils électroménagers sont rangés dans un classeur dans la pièce commune

Une borne WIFI est à la disposition des clients gratuitement.

- Nom : GITE DE MONS
- Code : GDM83440!

Des toilettes :

- 1 distributeur de papier toilette avec deux rouleaux à l'intérieur

- 1 lave main
- 1 distributeur de savon
- 1 brosse à toilettes
- 1 poubelle à pédale
- 1 porte-manteau derrière la porte

ETAGE 2 :

Chambre Bliauge

- 3 lits individuels
- 1 lit individuel en mezzanine
- 1 repose bagage
- 1 porte-manteau derrière la porte
- 1 placard intégré avec 2 portes coulissantes (miroirs) sur rails, comprenant une partie étagères et une partie penderie.

Chambre Les Blaquières

- 2 lits superposés – Les lits en hauteur sont interdits aux enfants de moins de 6 ans
- 1 repose bagage
- 1 porte-manteau derrière la porte
- 1 placard intégré avec 2 portes coulissantes (miroirs) sur rails, comprenant une partie étagères et une partie penderie.

Salle de bain

- 2 lavabos
- 1 miroir
- 1 distributeur savon au lavabo
- 1 douche à l'italienne
- 1 distributeur gel-douche dans la douche
- 1 chauffe-serviette
- 1 toilette
- 1 distributeur de papier toilette avec deux rouleaux à l'intérieur
- 1 brosse à toilette
- 1 lave-linge et sèche -linge
- 1 distributeur savon près du lave-linge (pour y mettre de la lessive liquide)
- 1 porte-manteau derrière la porte

Le linge de bain n'est pas fourni

ETAGE 3 :

Chambre Le Lachens

- 2 lits individuels
- 1 repose bagage
- 1 porte-manteau derrière la porte
- 1 placard intégré avec portes coulissantes (miroir) sur rails, comprenant une partie étagères et une partie penderie.

8. Location de chambre pour plusieurs jours consécutifs

Si la chambre est louée pour plusieurs dates consécutives, il ne sera pas fait de ménage dans votre chambre, ni dans les parties communes. Par conséquent, il ne sera imposé aucune contrainte horaire.

9. En quittant le gîte (fin de séjour)

La chambre doit être libérée avant 10 heures.

Toute poubelle doit être vidée avant le départ ; Des conteneurs se trouvent aux entrées et sorties du village.

Les chambres :

Avant de partir :

- Coup de balai dans la chambre
- Taie d'oreiller utilisée déposée sur le lit

La cuisine – salle à manger :

Avant de partir :

- Coup de balai
- Vaisselle faite, essuyée et rangée. Des torchons sont à votre disposition.
- Poubelles vidées
- Frigo vidé
- Cafetière, table, plan de travail et plaque de cuisson nettoyés.
- Si besoin, réapprovisionner les condiments et les réserves alimentaires

Salle d'eau

Avant de partir :

- Poubelles vidées
- Douche et lavabo rincés
- Sanitaires propres
- Lave-linge et sèche-linge vidés

WC indépendant

Avant de partir :

- Poubelles vidées
- Sanitaires propres

Local technique et vélos

Avant de partir :

- Casiers vidés

Balcon

Avant de partir :

- Coup de balai
- Il est important de rentrer la table et les chaises

- **Dégradations**

En cas de :

- Dégradation sur le bâtiment sur présentation de factures.
- Casse de la vaisselle, mobilier ou électroménager
- Ménage non fait après le départ.

Les frais occasionnés seront facturés au responsable

10. Sécurité

Bougies, camping-gaz et feu dans la cheminée sont strictement interdits.

En cas d'accident, d'incendie ou de tout autre problème, appelez les services de secours

- SAMU : 15
- POLICE : 17
- POMPIERS : 18 ou Numéro d'urgence européen ou depuis un téléphone portable : 112

- Alertez les secours et donnez les informations adéquates
- Alertez les occupants de la maison ou de l'immeuble ;
- Essayez d'éteindre l'incendie avec les moyens en votre possession ;
- Évacuez la maison et rendez-vous sur le lieu de rassemblement prévu ;
- Assurez-vous qu'il ne manque personne et que les locaux ont été complètement évacués.

Médecin : Il n'y a pas de médecin généraliste exerçant à Mons.

En cas de doute ou de question sur votre état de santé, le médecin du 15 vous conseille et vous oriente.

Pharmacie de garde appelez le 32.37

La Communauté des communes du Pays de Fayence ainsi que l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence ne peuvent être tenus responsables de vols d'objets personnels.

Il est conseillé d'utiliser les casiers fermant par cadenas pour vos objets précieux, papiers d'identité

11. Parking

Les vélos peuvent être rangés au rez-de-chaussée

Les voitures doivent être garées sur la Parking extérieur au village, en direction de la Route Napoléon, route D563.

12. Eau, électricité, chauffage

Le prix de la nuitée comprend l'eau, l'électricité et le chauffage.

Vu la période de sécheresse traversée et le coût de l'énergie, il est demandé à chacun de limiter ses consommations d'eau et d'électricité.

- Chauffage : le réglage du chauffage est préprogrammé :
 - 19° un jour avant votre arrivée
 - 12° après votre départ

Merci de ne pas modifier ces réglages.

(*Nous vous rappelons que vous disposez d'un étendoir étirable, dans le local technique.)

13. Tablette

Une tablette type « XYZ » murale est mise à votre disposition ; elle vous permet de consulter les principaux site internet. Il n'y a pas d'imprimante

14. Animaux

Les animaux ne sont pas acceptés

15. Armes de chasse

Les armes à feu et les munitions sont interdites dans tout le gîte

16. Eco-Responsabilité

Il est demandé à chacun de veiller à :

- Eteindre les lumières
- Veiller à la température du chauffage
- Fermer les fenêtres
- Economiser l'eau
- Effectuer le tri-sélectif

- Eviter les emballages plastiques
- Consommer des produits régionaux
- Veiller à la propreté des sentiers
- Penser au co-voiturage et aux transports en commun

17. Contact

Pour toutes questions vous pouvez contacter l'Office de Tourisme du Pays de Fayence au 04.94.76.01.02 aux horaires d'ouverture.

Sur le site internet www.paysdefayence.com vous trouverez aussi un système de messagerie « tchat » type Messenger.

18. Objets perdus – trouvés

Les objets trouvés sont conservés au Bureau d'information de Mons (en juillet & août) et à celui de Fayence les autres mois de l'année.

19. Informations touristiques

Dans le guide touristique « PAYS DE FAYENCE » vous trouverez toutes les informations sur ce qu'il y a à voir et à faire. Vous trouverez aussi les restaurants, taxis... et informations pratiques.

20. Cas particuliers

Pour toute demande particulière AVANT votre nuitée, veuillez vous renseigner lors de votre réservation.

Ce règlement intérieur n'est pas exhaustif.

Si des « items » manquent le bon sens relatif à un Gite de Randonnée est de mise.

En cas de non-respect de ce règlement intérieur, il sera toujours recherché une solution et une réparation à l'amiable ; si besoin, il sera fait appel aux tribunaux compétents.

Xavier BOUNIOL

Directeur